

La gazette de Jouy

Le journal d'information de Jouy sur Morin

SEPTEMBRE 2010
NUMERO #5

Au coeur du pays des deux Morin ...

LA LETTRE DU MAIRE

Editorial par Luc Neiryndck.

INTERCOMMUNALITÉ, C'EST PARTI !

L'intercommunalité, une décision mûrement réfléchie.

Le 23 juin dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Jouy-sur-Morin à l'association **La Brie des Morin**, première étape dans la constitution d'une toute nouvelle communauté de communes.

Cette décision s'inscrit comme l'aboutissement de longs mois de discussions et de réunions avec l'ensemble des protagonistes. Tout le contraire d'un choix fait à la va-vite.

Pourquoi une intercommunalité ?

La question mérite d'être soulevée, nous avons bien fait sans pendant toutes ces années alors ...

Dans le cadre du découpage actuel de la France, l'état impose dorénavant aux 36 600 communes françaises de se regrouper avant 2012 sous la forme d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette décision n'émane donc pas du Conseil Municipal mais bien d'une obligation. Si nous n'avions rien fait d'ici 2012, c'eût été au préfet de prendre la décision de notre rattachement à l'une des communautés de communes des environs, avec tout ce que cela implique. Nous avons donc préféré décider de notre avenir par nous même ...

Pourquoi La Brie des Morin ?

Tout d'abord parce que nous partons tous sur un pied d'égalité, tout reste à définir. Nous ne nous rallions pas à un projet existant, nous sommes le projet. De A à Z.

Ensuite, le projet d'intercommunalité présenté par l'association La Brie des Morin est cohérent et homogène tant au niveau du territoire qu'il se propose de réunir (*le canton de Rebais mais aussi une partie de celui de La Ferté Gaucher, voir l'illustration*) qu'au travers des préoccupations de ses habitants. En effet, dans notre région de l'est Seine et Marnais, nous rencontrons tous des problèmes liés à la ruralité de notre territoire, des soucis de transport, de garde d'enfants, de développement économique, qui sont autant de thèmes au coeur de nos préoccupations. Il est également fédérateur puisqu'il regroupe déjà 21 communes qui représentent 15 000 habitants. Aucun autre projet ne permettait cela.

Enfin, le fait de pouvoir échanger nos idées, de faire progresser le débat pour aboutir à des solutions concrètes a également été un point déterminant dans notre choix car nous souhaitons absolument être moteur de cette nouvelle intercommunalité (...)

Suite page 3



SOMMAIRE

♦ Editorial	1
Par Luc Neiryndck.	
♦ l'Echo du Conseil	2
♦ Vie de la commune	3
Quoi de neuf à Jouy ?	
♦ Retour sur	4
♦ Cadre de vie	5/6
♦ Les associations	7
♦ Etat Civil	8
♦ Bloc notes / Jeux	8

● EN BREF,

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE JOUY-SUR-MORIN À L'ASSOCIATION LA BRIE DES MORIN.

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES ET DU TAUX RELAIS

MAILLAGE DU RÉSEAU D'EAU DU PROVINOIS



TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011.

Le Conseil Municipal fixe le prix du repas servi à la restauration scolaire à la somme de **3,80 €** pour l'année scolaire 2010/2011.

TARIFS DE LA GARDERIE, ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011.

De la même manière, le Conseil Municipal fixe le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2010 - 2011 comme suit .

Accueil du matin.

- 2,85 € pour un enfant.
- 2,55 € par enfant pour une famille mettant deux enfants à la garderie.
- 2,25 € par enfant pour une famille mettant trois enfants ou plus à la garderie.

Accueil du soir.

- 2,85 € pour un enfant.
- 2,55 € par enfant pour une famille mettant deux enfants à la garderie.
- 2,25 € par enfant pour une famille mettant trois enfants ou plus à la garderie.



PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA CARTE IMAGIN'R

Dans la mesure où les élèves de Jouy-sur-Morin qui se rendent au collège Jean Campin de la Ferté-Gaucher ne bénéficient plus (*depuis 2003*) de subvention de l'Etat en matière de transports scolaires, la municipalité alloue une subvention communale afin de réduire le coût restant à la charge des familles.

Pour l'année scolaire 2010 - 2011, le coût de la carte Imagin'R est de 298,70 €

Editorial *(suite de la page 1)*

Les conséquences de ce choix.

Notre adhésion n'a pas d'incidence sur la vie quotidienne des Jouyssiens. En effet, cela ne bouleverse en rien nos habitudes pour nos courses ou nos diverses activités. En revanche, cette adhésion nous permettra de porter des projets que notre commune seule n'aurait pas pu supporter.

Etre en communauté de communes, c'est pouvoir obtenir des subventions auxquelles seules les intercommunalités peuvent prétendre. C'est également la possibilité de porter des projets auxquels nous n'aurions jamais pu prétendre.

Il ne s'agit en aucun cas de chercher à modifier le visage de notre commune - *nous sommes une commune rurale et nous n'avons pas vocation à nous transformer en mégapole* - mais de lui donner de nouvelles infrastructures, de nouveaux services, afin d'en améliorer votre quotidien.

Les finances.

Concernant l'aspect financier, quelque soit le type de fiscalité choisi, quelques éléments sont à retenir.

Tout d'abord, la création et l'adhésion à une communauté de communes n'implique pas obligatoirement de hausse de la fiscalité locale. Tant que l'intercommunalité prend en charge des compétences qui existaient déjà, ce que vous paierez à la rubrique communauté de communes viendra logiquement en déduction des taxes locales.

A contrario, concernant toutes les nouvelles compétences (*celles qui n'existaient pas auparavant*), le coût viendra s'ajouter à votre feuille d'imposition. A une nuance près, que le coût de tout nouveau service sera supporté, non pas par les 2000 habitants de Jouy-sur-Morin, mais bien par les 15 000 habitants de la communauté de communes ...

Luc Neiryndck.

● L'INTERCOMMUNALITÉ EN QUELQUES MOTS

L'intercommunalité, dont le concept remonte à 1890, est un remède à l'émiettement communal (*36700 communes en France, ce qui représente 40 % des communes de l'Union Européenne*) et un instrument de l'organisation rationnelle du territoire. Elle favorise également le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire.

La communauté de communes regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Aucune condition de population n'est exigée. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les compétences.

Pour ce faire, diverses compétences sont transférées à la communauté de communes dont certaines sont obligatoires et d'autres optionnelles.

compétences obligatoires : - aménagement de l'espace et développement économique ;

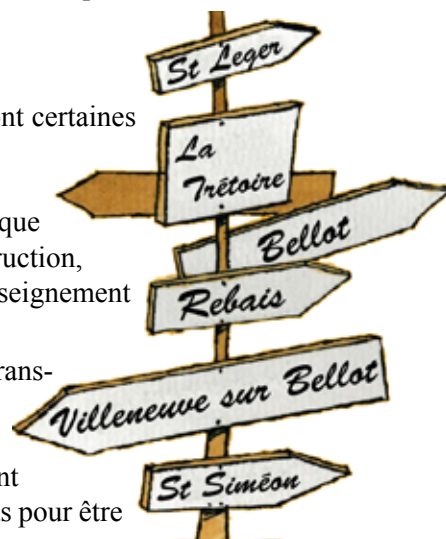
compétences optionnelles : - protection et mise en valeur de l'environnement; politique du logement et du cadre de vie; création, aménagement et entretien de la voirie; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire; action sociale d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, les communes peuvent choisir d'en transférer d'autres à la Communauté de Communes : il faut pour cela que l'ensemble des communes le choisissent. Pour l'instant, aucune décision définitive n'a encore été prise en matière de compétences optionnelles, et le débat et la consultation des communes sont les maîtres mots de ces choix à venir. Jouy sur Morin compte bien peser de tout son poids pour être une force de proposition.

L'intercommunalité, de part la mise en commun des moyens, permet de mener à bien de plus grands projets qu'une commune seule n'aurait ni les moyens techniques ni financiers de réaliser (*réfection des voiries, construction d'un groupe scolaire, d'un gymnase, mise en place de zone de commerces....*).

La vie quotidienne des personnes vivant dans une intercommunalité n'est pas bouleversée mais elle s'en trouve améliorée sur le long terme.

Héloïse Gaillard



● RENTRÉE DES CLASSES 2010

Depuis quelques années, les effectifs des classes de l'école du Centre et du Champlat n'ont cessé d'augmenter. C'est donc très logiquement qu'une nouvelle classe a été ouverte pour cette rentrée scolaire 2010 - 2011.

Située dans une des deux salles du nouveau module de l'école du Champlat, la nouvelle classe accueille vingt-et-un élèves de cours élémentaire 2ème année (CE2). Leur enseignante n'est pas inconnue puisqu'il s'agit de Mme Bravo, également artiste peintre jouyssienne.

A noter le remarquable travail de préparation des lieux (*matériel, mise en conformité*) des cantonniers de Jouy durant les deux mois d'été.



● JOURNÉE DU PATRIMOINE

Dimanche 19 septembre 2010 avait lieu la première journée du patrimoine à Jouy-sur-Morin. Pour l'occasion, la commune avait ouvert à la visite le pressoir ainsi que le prieuré.

Dès le début de la matinée, les commerçants, qui avaient exceptionnellement décalé leur jour du marché au dimanche, égayèrent la petite place récemment gravillonnée devant l'entrée du pressoir.

Une fois les portes de la grange ouvertes, la surprise est de taille :

le pressoir a été totalement nettoyé, du sol au plafond !

Sous la houlette de Yann Hubert et Marie Bordas, les cantonniers ont eu fort à faire avec ce bâtiment qui avait été laissé à l'abandon depuis de si nombreuses années ...

Les premiers visiteurs se pressent et les souvenirs refont surface. Une anecdote par-ci, une date par-là, le pressoir ravive la mémoire des anciens et éclaire celle des plus jeunes.

Place de l'église, c'est le prieuré qui accueille les visiteurs d'un jour. Et pour cause, celui-ci vient d'être vendu et retournera dans le domaine privé début octobre. Nombreux sont les Jouyssiens qui connaissent cette bâtisse sans pour autant y avoir jamais mis les pieds.

Bientôt 18h00, l'objectif est largement atteint, faire plaisir à tous en rendant au public, ne serait-ce que pour un jour, ce merveilleux patrimoine collectif.



Commune de Jouy sur Morin.
Bulletin d'informations municipales.
- Trimestriel gratuit, ne peut être vendu -

© Tous droits réservés. Reproduction, même partielle, interdite.
Dépot légal 3ème trimestre 2010.



Tiré à 1000 exemplaires et distribué par les services municipaux.

Directeur de la publication : **M. Luc Neiryck.**
Co-directeur, Infographie : **M. Jérôme Gobillot-Goyat.**
Comité de rédaction : **L'équipe du Conseil Municipal.**
Imprimerie **Les Impressions Steve**
Coulommiers ☎ 01.64.04.25.57

■ VOUS AVEZ DU TALENT

● ZOOM SUR : ALICE COLEMAN

Après nos artistes peintres, c'est à une autre forme d'Art que nous consacrerons cette rubrique. Cette fois-ci, il s'agit du travail du verre et de la réalisation de bijoux et autres objets, entièrement façonnés à la main ...

Alice Coleman est originaire du pays de Galles mais habite depuis maintenant deux ans à Jouy-sur-Morin. Elle enseigne la langue anglaise aux élèves de plusieurs écoles élémentaires des environs et continue parallèlement son métier de consultante en ressources humaines pour différentes entreprises anglo-saxonnes.

Mais dès qu'elle a un instant de libre, son plus grand plaisir est de travailler le verre. Petit à petit, elle s'est constitué son atelier : un chalumeau, un four, des pinces, des mandrins, des moules et bien évidemment la matière première, des baguettes de verre.

Car c'est bien là que réside tout l'Art du verrier, dans ce choix subtil des matières et des couleurs, des textures et des compositions, savant mélange de talent et de technique.



Dans la chaleur de la flamme bleutée, les baguettes de verre prennent vie, se mélangent, se transforment pour aboutir à de magnifiques perles de verre qui viendront bientôt orner colliers, boucles d'oreilles et autres Oeuvres d'Art au gré de l'inspiration d'Alice. Chaque réalisation est unique. Ici, la série n'a pas sa place.

Sûrement aurons-nous l'occasion prochainement de découvrir son Art au cours d'une exposition.

En attendant, retrouvez les réalisations d'Alice Coleman sur son site Internet <http://www.beadsbyalice.etsy.com>

Vous pouvez également la contacter directement à l'adresse email beadsbyalice@yahoo.fr



VOTRE MAIRIE

Mairie de Jouy sur Morin
11, place du Bouloi
77320 Jouy sur Morin

☎ 01.64.04.07.07 / 📠 01.64.20.32.94

🌐 <http://jouysurmorin.free.fr>

✉ mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr (admin)

✉ postmaster@jouy-sur-morin.fr (vos élus en direct)

Horaires d'accueil du public :

☞ Lundi, mercredi et vendredi ☞

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00.

☞ Mardi et jeudi ☞

8h30 - 12h00 / fermée l'après-midi.

Les samedis de 10h00 à 12h00.

Permanences de vos élus, sur rendez-vous.

● EN BREF

Bien connue des lecteurs de "La Gazette de Jouy", AnnaKatarina Löbsiger Sørensen, artiste peintre Jouyssienne a désormais son site Internet.

Retrouvez toute son actualité ainsi que l'ensemble de ses oeuvres à l'adresse <http://www.annakalo.com>



● ZOOM SUR L'ASSOCIATION "ENTRE GUILLEMETS".



Association Entre Guillemets.

Les Biseauteurs & les Biseauteuses, Atelier d'encadrement.

Président : M. Michel Dorliat.

24, rue des vignes - 77320 St Martin des Champs.

☎ 01.64.20.14.64 / ☎ 01.64.20.34.41

✉ <http://biseauteurs-biseauteuses.jouy-sur-morin.com>

L'association **Entre Guillemet** existe depuis plus de 14 ans. Elle fut créée en 1995 dans le but de faire connaître aux Jouysiens le patrimoine historique et architectural de leur village.

En 2003, l'atelier Encadrement est venu s'ajouter aux activités de cette association, les "**Biseauteuses & Biseauteurs**" étaient nés.

Les cours d'encadrement sont proposés tous les lundis et mardis (*hors vacances scolaires*) de 13h15 à 16h15 et le soir de 18h00 à 21h00, à la maison des associations de Jouy-sur-Morin. Ces ateliers sont animés par Mme Pascale Servais.



Chaque année, une exposition est organisée afin de vous présenter nos réalisations. C'est l'occasion pour nous de vous faire découvrir et partager notre passion. L'an passé nous avons reçu plus de 400 visiteurs !

Vous pouvez également nous retrouver dans les magazines spécialisés comme "*idées de cadres*" où quelques encadrements réalisés durant nos cours sont régulièrement présentés.

N'hésitez pas à pousser la porte, venez nous rencontrer.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- M. Dorliat, *Président de l'association*, au 01.64.20.14.54

- Mme Servais, *animatrice*, au 01.64.20.34.41

● EN BREF



L'association Com'Jouy nous informe qu'elle n'assurera plus de cours informatique sur la commune à compter de la rentrée 2010 - 2011.

● ZOOM SUR L'ASSOCIATION "LA BOULE DE JOUY".



La Boule de Jouy, club de pétanque.

Président : M. Patrick Palais

14, rue St Nicaise

77320 Jouy-sur-Morin.

☎ 06.66.12.48.44 / ☎ 06.73.09.71.38 / ☎ 06.14.09.19.85

✉ <http://www.la-boule-de-jouy.jouy-sur-morin.com>

Au printemps 2008, suite au renouvellement du bureau, l'association Jouyssienne de pétanque - *alors en sommeil* - a repris officiellement son activité. Mais pour ce faire, il était nécessaire de réhabiliter le bâtiment du stade, graffité et très dégradé, puis de réaliser un boulodrome digne de ce nom avec son terrain, ses locaux et évidemment sa buvette !

Avec le soutien logistique de la commune, une dizaine de volontaires a effectué bénévolement les travaux et c'est ainsi que, dès mai 2008, des concours ont pu être organisés avec restauration et buvette !

Preuve de la vitalité de l'association, à chaque réunion on pouvait compter de cinquante à cent personnes, parfois même plus !

Deux années se sont écoulées durant lesquelles l'association a participé à l'organisation de différentes festivités telles que les Feux de la Saint Jean, des démonstrations de tir-à-l'arc, la Foire à Tout (*seule brocante nocturne de Seine-et-Marne*) sans oublier bien sûr, les divers concours de boules, de jour comme de nuit, officiels, inter-club ou amicaux.

Cette activité sportive est aujourd'hui très fréquentée et est appelée à se développer, le nombre de licenciés ne cessant d'augmenter année après année (*nous sommes actuellement une vingtaine*).

Le bureau a décidé de renouveler systématiquement tous les ans la Présidence, occupée cette année par **M. Patrick Palais**. Avant lui s'étaient succédé **M. François Lejeune** et **M. Michel Lor** à l'origine de la relance.

M. Francis Chevrier (*trésorier*), **M. Jacques Massin** (*secrétaire*) et **M. José Flu-chaire**, ainsi que bien d'autres, ont largement contribué au bon fonctionnement de l'association.



Pour la saison 2010 - 2011, vous trouverez la liste et les dates dans prochains concours ci-dessous mais également sur le site internet de l'association <http://www.la-boule-de-jouy.jouy-sur-morin.com>

Ce site Internet, régulièrement mis à jour, présente l'intégralité du calendrier des rencontres.

Si vous voulez en savoir plus, vous trouverez ci-dessous les coordonnées téléphoniques de l'association.

Mieux encore, nous vous attendons sur place, au boulodrome, en notre compagnie ...

Contacts :

Directement au boulodrome de Jouy-sur-Morin, tous les vendredis soirs et week-ends.

Par téléphone : 06.66.12.48.44, 06.73.09.71.38 et encore 06.14.09.19.85

Via le site Internet de l'association <http://www.la-boule-de-jouy.jouy-sur-morin.com>

Calendrier 2010 (2011 à venir sur le site Internet)

Concours amicaux en doublette. Inscription à partir de 13h30 / Jet du but 14h00.

Dimanche 3 octobre 2010, concours du Téléthon. Tous les bénéfices de cette journée seront reversés à l'Association Française de lutte contre les myopathies (*A.F.M.*).

Concours nocturnes amicaux en doublette. Inscription à partir de 20h00 / Jet du but 21h00.

Vendredi 3 septembre 2010 et Vendredi 24 septembre 2010.



COMMUNIQUÉ DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE ET MARNE.

Vous souhaitez connaître l'adresse d'un professionnel de santé ? Avoir une idée des tarifs qu'il pratique ? Savoir s'il accepte la carte Vitale ?

L'assurance maladie vous propose un service d'annuaire et de tarifs en ligne concernant les professionnels de santé libéraux.

Accessible sur le site Internet de l'Assurance Maladie **www.ameli.fr** et par téléphone au **3646** (*prix d'un appel local depuis un poste fixe*), ce service vous permet de trouver les réponses aux questions que vous vous posez, sans vous déplacer !

Un service malin pour bien utiliser les système de soins !

■ DÉTENTE / LOISIRS

● SOLUTION DES JEUX - GAZETTE N°4

Qui suis-je ?

Je suis d'eau,
Je suis d'air,
Je suis d'électricité,
Je suis ...

Je suis le courant !

Un père et son fils ont à eux deux 36 ans.

Sachant que le père a 30 ans de plus que le fils, quel âge a le fils ?

Le fils a 3 ans et le père 33 ans.

Alice et ses voyelles ...

Au pays d'Alice, Vénus vaut 30 euros, Mercure vaut 43 euros et Uranus 54 euros.

Jupiter vaut le double de Mars et Pluton a le même prix que la Terre.

Quel est le prix du Soleil ?

*Soleil vaut 32 euros.
a=20, e=13, i=10, o=9,
.l=n*